[redacted]

DLP 27-6-95 [illegible]

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

LORRAINE

Bulletin n° 15 du 22 juin 1995

GRANDES CULTURES

Début de chrysalidation des chenilles de pyrale du maïs.

Nécroses observées sur épis d'orge.

Céréales

Blé

Les blés ayant dépassé le stade floraison, tout traitement fongicide devient inutile. Les populations de pucerons sont généralement insuffisantes pour justifier un traitement (seuil 1 épi sur 2 colonisé). Continuer cependant à surveiller jusqu'au stade grain pâteux.

Orge

Des brunissements d'épillets d'orge sont actuellement observés dans la plupart des parcelles. Ces symptômes qui pourraient faire penser à des attaques de rhynchosporiose ont pour origine du botrytis qui se développe par temps froid et humide. **Aucun traitement n'est à envisager. Le développement du botrytis sera arrêté par un temps plus chaud et sec.**

Maïs

L'élèvation des températures devrait permettre un développement rapide du maïs et le mettre rapidement à l'abri des attaques de vers gris et limaces.

Pyrale

La chrysalidation des premières chenilles a été observée dans notre cage d'élevage de CRANTENOY (54). **Si les températures se maintiennent à un niveau normal saisonnier, l'apparition des premiers papillons pourrait avoir lieu dans le courant de la semaine du 25 juin au 2 juillet. Les traitements seraient à réaliser vers la mi-juillet. Nous vous rappelons que les comptages de l'automne 1994 ont montré une population de chenilles plus faible que les années précédentes. Les dégâts devraient donc être moins importants en 1995.**

Colza

Sclérotinia

Des symptômes de Sclérotinia (tiges blanches) sont visibles dans les parcelles non traitées.

P20

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION RÉGIONALE
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
38, rue Sainte-Catherine - 54043 NANCY CEDEX - Tél. : 83.30.41.51

ABONNEMENT ANNUEL 350 F

Imprimerie de la DRAF - Directeur-gérant : D. VERBEKE - Publication périodique CPPAP N° 2011 AD - Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation - ISSN 0980 - 8507